

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations
AC 46	227 m ²	Quai Est Bas de la Rivière	VIDOT Max	125 100 F (inférieur au seuil de consulta- tion des Domaines)	Amiable	Réserves foncières	908-210
AH 126-127	1 212 m ²	Rue de la République	CHANE TOU KY Emile	659 480 F toutes indem- nités con- fondues (jugement du 10.08.1988)	Expropriation	Parking en silo	901-210
AH 128	127 m ²	Rue de la République	Consorts BADAT	Echange con- tre terrain communal AD 78 (123 m ²) sis Rue Jules Auber (ju- gement du 10.08.1988)	Expropriation	Parking en silo	901-210

A c q u i s i t i o n s d e t e r r a i n s

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisitions	Imputations
AH 128	(fonds de commerce)	Rue de la République	M. et Mme HENRY Edmond	191 022 F toutes indemnités con- fondues (jugement du 10.08.1988)	Expropriation	Parking en silo	901-210
A0 23-24	327 m2	Angle des Rues Maréchal Leclerc et des Limites	CLEMENT Valère	1 800 000 F (supérieur de 20 % à l'estimation des Domaines)	Amiable après préemption ZAD	Réserves foncières	908-210
A0 483 (partie)	2 600 m2	Rue Maréchal Leclerc	Société Civile Auxiliaire pour l'Indus- trie et le Commerce (Consorts ISAUTIER)	3 000 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réserves foncières	908-210

A c q u i s i t i o n s d e t e r r a i n s

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AP 335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347 AX 14-17 AY 186	24 679 m ²	Délaissés fluviaux de la Ravine du Butor	Etat (Service des Domaines)	12 363 F (fixé par les Domaines)	Amiable et préemption ZAD	Réserves foncières	908-210
AT 60 (partie)	209 m ² (dont 56 m ² indemnisables)	Angle des Rues Tourette et Bagatelle	CHANE TOU KY Jeanine	28 000 F (soit 500 F/m ² - inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable après cession gratuite	Elargissement de voie publique	901-210
AT 77	259 m ²	Rue Philibert	Veuve CUVELIER Anthony	260 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Emprise du futur Boulevard Sud	901-210
BR 298 (partie)	40 m ² environ	Chemin Bois-Rouge - Bretagne	Mme HAW-SHINE Roger	250 F/m ² (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210

Acquisitions de terrains

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
CS 247 (partie)	44 m ²	Chemin Finette Sainte-Clotilde	Mme SILOTIA Auguste	10 000 F (soit 230 F/m ² - inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Amélioration du carrefour Chemin Finette /Chemin des Acajous	901-210
DR 216 (partie)	47 m ² environ	Angle de la RN 102 et de la Rue Roger Payet	HASSANALY Nassir Houssen	Cession gratuite	Amiable	Aménagement d'un giratoire	901-210

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, en cas d'accord, de bien vouloir :

- m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains, à la signer, et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- me dispenser de remplir les formalités de purge des inscriptions hypothécaires pour les terrains éventuellement concernés.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

La Commission demande de rajouter l'acquisition ci-après :

- * Référence cadastrale : DL (divers),
- * Superficie : 12 630 m²,
- * Situation : ZAC de la Providence,
- * Ancien propriétaire : SEDRE,
- * Prix : suivant estimation des Domaines,
- * Modalité d'acquisition : amiable,
- * But d'acquisition : emprises publiques,
- * Imputation budgétaire : 901-210.

Elle émet un avis favorable pour l'ensemble de ces acquisitions.

Commission des Finances

Elle est également favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

